



www.girouard85.com

LE MOT DU MAIRE

Chères Girouardaises et Chers Girouardais,

Après ces temps difficiles liés à la pandémie, et même si la prudence reste de mise, la vie de notre commune retrouve des couleurs.

Les activités associatives ont repris peu à peu, à la satisfaction de tous.

Ce Flash Infos à mi-parcours de cette année 2022 se veut être le reflet de ce regain.

Je sais que toutes et tous vous vous interrogez sur le devenir du bâtiment dit « le commerce » : un zoom particulier vous est proposé sur ce sujet.

Bonne lecture.

Bel été.

Jacques Rabillé



Zoom SUR...

MODIFICATION DES HORAIRES DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC



Depuis le mois de juin, dans le souci de diminuer la facture d'électricité, la municipalité a décidé de réduire les horaires d'éclairage public à raison d'une heure le soir, soit coupure de l'éclairage à 22h au lieu de 23h.

Les voies éclairées en permanence la nuit sont également concernées par cette réduction.

En effet, la commune va être fortement impactée par une hausse de la facture électrique estimée à 80%.

Cette mesure vient donc limiter les temps de consommation pour mieux maîtriser cette dépense.

La municipalité, en collaboration avec la CCPA et le SyDEV, dans le cadre notamment du PCAET, étudie un certain nombre de dispositifs venant également répondre à cet objectif (changement de modes de distribution d'énergies, développement des liaisons douces) et toute autre opportunité vertueuse en la

matière dans le cadre d'un développement raisonné.

INSTALLATION DE MODULAIRE



Un modulaire à usage de locaux associatifs a été installé sur le site de l'atelier municipal. Ce dernier dispose d'une surface de plancher de 103 m² et est composé de 4 modules. Des aménagements de voirie sont prévus afin que ce local soit accessible par la route de Nieul via le chemin longeant la lagune.

INSTALLATION D'UNE ANTENNE RELAIS TÉLÉPHONIE MOBILE

Cette antenne relais de téléphonie mobile, d'une hauteur de 30 m, assurera l'accès aux services téléphone mobile des quatre opérateurs (Orange, SFR, Free et Bouygues Telecom). Elle sera installée sur le site de la lagune en septembre prochain.

NOUVELLES TENUES POUR LES AGENTS DES SERVICES TECHNIQUES

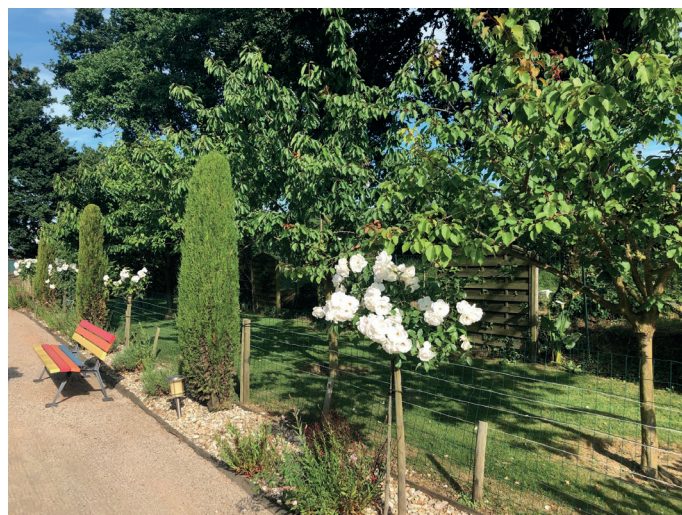
La municipalité a équipé ses 2 agents techniques de vêtements



professionnels. Alan et Sébastien se sont vus remettre leur dotation en EPI (Équipement de protection individuelle) contenant les effets vestimentaires nécessaires à leur sécurité : pantalon, tee-shirt, sweat, veste, casquette et chaussures. Ces tenues sont fleuries du nouveau logo de la commune et répondent aux exigences de la sécurité. Elles permettent aux deux agents d'être plus facilement identifiés par les habitants mais aussi de travailler de manière plus sécurisée. Désormais, ceux-ci sont reconnaissables des ad-

ministrés lors de leurs interventions sur la voie publique.

LE PAYSAGE DE VOTRE COMMUNE – LABEL JARDIN POUR LES PARTICULIERS



Ce concours est organisé par le CAUE de la Vendée en collaboration avec la commune. Il a pour objectif de valoriser les Girouardais qui œuvrent à la réalisation d'un jardin privé, dans le respect de l'environnement.

Jack Lechat, passionné de jardin, s'est porté candidat. Son jardin a été visité le 2 juin dernier par un jury qui s'est attaché à observer la composition, la qualité, la simplicité des aménagements paysagers sur l'ensemble du site, en harmonie avec le paysage environnant ainsi que les modes de gestion et les bonnes pratiques d'entretien. Il concourt dans la catégorie « particulier » - « Jardin d'accueil ».

LA RÉAFFECTATION DU BÂTIMENT RÉNOVÉ PLACE SAINT-GÉNÉREUX : UN PROJET STRUCTURANT INSCRIT DANS LA PERSPECTIVE DU RÉAMÉNAGEMENT DU CŒUR DE BOURG



Situé place Saint-Généreux, l'ensemble immobilier entièrement rénové entre 2018 et 2020, avait pour but, selon la précédente municipalité, d'accueillir un commerce multiservice de type bar-restaurant-commerce de première nécessité-chambres à louer.

Dans le Flash infos de juin 2021, nous avons expliqué que ce projet est entaché de défauts majeurs :

- il n'a pas pris en compte l'avis défavorable d'une étude de faisabilité économique préalable,
- il ne repose sur la participation d'aucun porteur de projet, à quelque stade que ce soit,
- il n'a pas résolu, enfin, différents problèmes structurels qui contraignent l'exploitation initialement envisagée.

Nous avons alors conclu que ce projet ne répondait ni aux exigences technico-économiques de tels établissements, ni aux besoins sociaux et urbanistiques locaux.

La crise sanitaire liée à la Covid-19 a, un peu plus encore, remis en cause l'exploitation de ce bâtiment, telle qu'envisagée à l'origine. Depuis deux ans, différents échanges, avec de potentiels exploitants, sont ainsi restés dans l'impasse.

Forte de ces constats, la municipalité envisage aujourd'hui la reconversion de cet espace, afin d'y regrouper la mairie, la poste et la bibliothèque. Longuement mûri et débattu, ce projet se justifie à la lumière de plusieurs autres constats et au regard d'une vision globale du développement du bourg.

TROIS CONSTATS :

- Restaurée et légèrement agrandie en 2009, l'actuelle mairie reste à l'étroit et ne permet pas l'accueil optimal du public, comme l'activité des agents et des élus,
- L'inventaire des concessions du cimetière, engagé en 2020, indique la nécessité impérieuse d'un agrandissement ou d'un nouveau site,
- L'effondrement partiel, à l'été 2020, de la toiture d'une maison nouvellement acquise par l'ancienne municipalité, au 3, rue du Stade, invite à envisager sa démolition ou sa reconstruction et, le cas échéant, sa fonction exacte, jusqu'alors non définie.

UNE VISION GLOBALE DU DÉVELOPPEMENT DU BOURG :

Voté en février 2020, le PLUiH (Plan Local d'Urbanisme intercommunal et Habitat) prévoit que le développement du bourg repose désormais prioritairement sur la densification

de l'habitat. Dans ce cadre, la municipalité pilote la création d'un éco-quartier en centre-bourg et a choisi d'en confier le portage foncier à l'EPF (Etablissement Public Foncier) et l'étude au cabinet CITE-CLAES. Les premières réflexions, auxquelles ont été associés des habitants, conduisent à imaginer la configuration et constructibilité des parcelles disponibles en lien avec les circulations automobile et piétonne mais également avec les équipements communaux existants dont l'implantation, les fonctions et le devenir exacts méritent d'être reconsidérés.

UN TRANSFERT DE L'AGENCE POSTALE ET DE LA BIBLIOTHÈQUE AU CHÂTEAU-GAILLARD NÉCESSAIRE MAIS INSATISFAISANT

À la suite d'une deuxième effraction, à l'été 2019, la bibliothèque et l'agence postale ont été installées temporairement à la mairie. Après cette solution d'urgence, forcément provisoire, l'actuelle municipalité a choisi un transfert, en février 2022, au rez-de-chaussée du Château-Gaillard, jugeant l'ancien local trop exigu et réutilisable au profit de l'école communale. Cette nouvelle localisation répondait aussi à plusieurs objectifs :

- occuper des bâtiments spacieux, rénovés, peu ou partiellement occupés, nécessitant peu d'aménagements,
- offrir un cadre plus agréable aux usagers,
- permettre le développement d'animations, jusqu'alors difficiles à mettre en place.

Ce transfert ne répond pas totalement aux attentes :

- L'équipement manque de visibilité,
- L'accès et le parking sont jugés peu pratiques ou insuffisants,
- L'agent d'accueil subit un certain isolement,
- La perte d'une salle disponible à la location, accessible aux personnes à mobilité réduite, est regrettée par certains usagers.

LE PROJET :

Dans le souci de répondre au mieux à la diversité des besoins locaux et d'optimiser l'utilisation du patrimoine bâti communal, la municipalité envisage aujourd'hui :

- Le déménagement de la mairie et son regroupement avec l'agence postale et la bibliothèque dans le bâtiment rénové sans usage, place Saint-Généreux,
- L'agrandissement du cimetière actuel, notamment grâce à l'acquisition, en 2022, d'une parcelle contigüe,
- La transformation de l'actuelle mairie en espace à vocation associative ou sociale, aux contours à préciser,
- Le retour de la salle du rez-de-chaussée du Château-Gaillard à son utilisation initiale,
- La poursuite de la réflexion sur le devenir exact de la maison située au 3, rue du Stade.

Le redéploiement de la bibliothèque et de l'agence postale, conjoint au transfert de la mairie, place Saint-Généreux, permet, à nos yeux, la meilleure réponse au souci d'amélioration de la qualité de service offerte aux habitants, l'utilisation de la totalité d'un bâtiment aujourd'hui sans affectation et conforte une synergie d'activités, demain plus visibles et plus attractives.



Associations

CÉRÉMONIE DU 8 MAI ET INAUGURATION DU NOUVEL EMPLACEMENT DU MONUMENT AUX MORTS

La cérémonie commémorant le 77^e anniversaire de la Victoire du 8 mai 1945 s'est déroulée sur la place Saint-Généreux en présence de Jacques Rabillé, Maire, de Céline Peigney, Conseillère départementale, de Maurice Ganachaud, Président de la section UNC, d'élus, d'enfants et de Girouardais et Girouardaises venus en nombre. En préambule de la cérémonie, Monsieur le Maire a inauguré le nouvel emplacement du Monument aux Morts.

Composé de six blocs de granit, le Monument aux Morts de la Première Guerre mondiale, dédié aux enfants de la commune morts pour la France, est orné d'une palme et d'une croix du combattant en bronze. Il a été édifié le 5 novembre 1932, par Jean Charrier, tailleur de pierre à Chavagnes-en-Paillers.

Cet édicule a été déplacé de l'autre côté de la rue principale dans le cadre de l'aménagement du centre-bourg, permettant ainsi de sécuriser les cérémonies de commémoration et d'améliorer la visibilité du carrefour.

Lors de la cérémonie, Adrien Bossard, Yvon Berthomé, Michel Chaigne et Claude Triomphe ont été décorés de la Croix du Combattant pour leur engagement lors de la guerre



d'Algérie dans les années 1960. Gaëtan Favenec, quant à lui, a reçu l'insigne de porte-drapeau en reconnaissance de ses 8 années de fidélité à l'association. La participation à cet événement commémoratif a permis aux élèves de CM2 de valider l'action « Devoir de Mémoire » du passeport du civisme.



UN RETOUR APPRÉCIÉ DE LA FÊTE DES VOISINS

Le 20 mai dernier, vous avez été nombreux à répondre à l'invitation du Comité des Fêtes pour célébrer la traditionnelle fête des Voisins sur la place Saint-Généreux. En début de soirée, petits et grands ont apprécié les jeux en bois animés par Jeux bulle. Cette animation était offerte par le Comité des Fêtes et l'apéritif pris en charge par la municipalité. Sous un beau soleil, l'ambiance était à la fête. L'occasion d'échanger et de partager un moment convivial entre voisins !



Bibliothèque

HORAIRES D'OUVERTURE

Lundi > vendredi : 10h > 12h15 / Mercredi et vendredi : 14h > 17h / Samedi : 9h15 > 12h30

PROGRAMME DES ANIMATIONS

AOÛT : Mercredi 10 de 14h30 à 16h30 :

Après-midi « Jeux de société coopératifs »

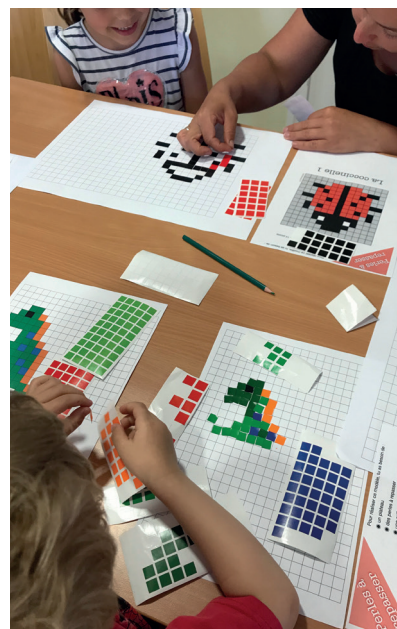
OCTOBRE : Mercredi 19 de 14h30 à 16h30 :

Atelier création de brochettes de bonbons sur le thème d'Halloween

NOVEMBRE : Samedi 5 à 17h30 : Spectacle « Des idées plein la toque »

Mercredi 16 de 14h30 à 16h30 : Atelier fabrication de calendrier de l'Avent

DÉCEMBRE : Mercredi 21 de 14h30 à 16h30 : Atelier sur le thème de Noël

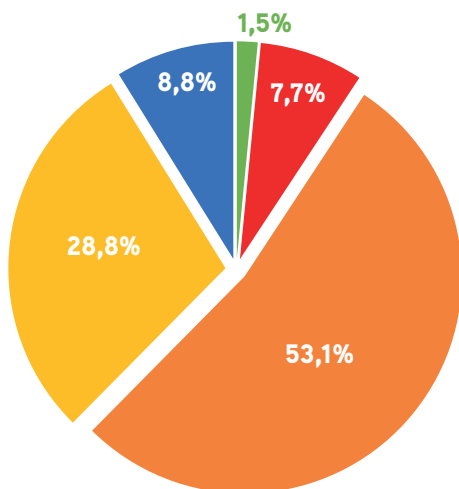




Finances

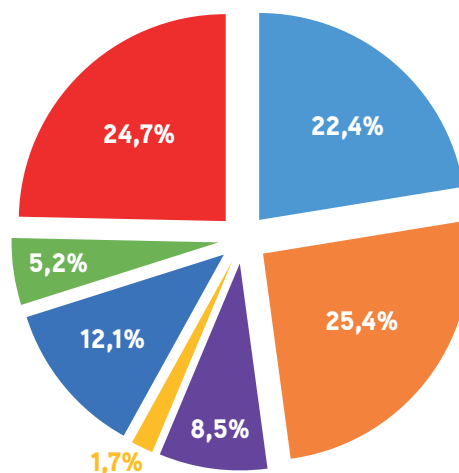
BUDGET PRIMITIF 2022

Recettes : 777 839 €



- Produits exceptionnels + divers : 12 001 €
- Produits des services (remb. Enfance jeunesse CCPA, concessions...) : 60 085,95 €
- Impôts et taxes : 413 330 €
- Dotations, subventions de l'Etat : 223 696 €
- Autres produits de gestion courante (locations, budgets annexes...) : 68 726,52 €

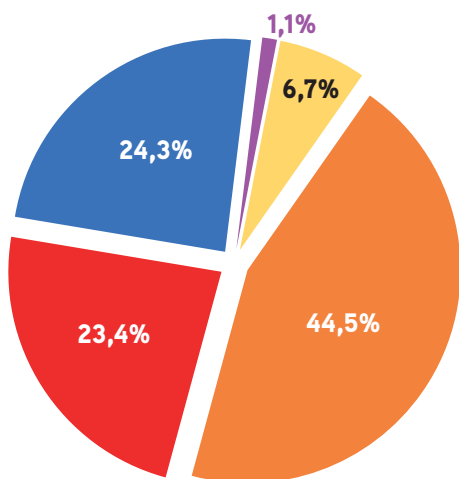
Dépenses : 777 839 €



- Charges à caractère général (EDF, Eau, Gaz...) : 174 520 €
- Charges de personnel et frais assimilés : 197 784,06 €
- Subventions et indemnités : 65 750 €
- Charges financières : 13 400 €
- Attributions de compensation CCPA : 93 924,89 €
- Amortissements + charges exceptionnelles : 40 654,14 €
- Virement section d'investissement : 191 806,38 €

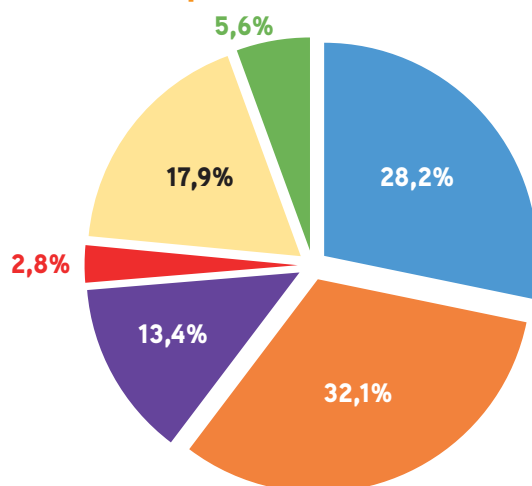
COMPTE ADMINISTRATIF 2021

Recettes : 893 476 €



- Produits exceptionnels + divers : 9 939,81 €
- Produits des services (remb. Enfance jeunesse CCPA, concessions ...) : 59 577,58 €
- Impôts et taxes : 397 559,97 €
- Dotations, subventions de l'Etat : 209 160 €
- Autres produits de gestion courante (locations, budgets annexes...) : 217 239,28 €

Dépenses : 521 438 €



- Charges à caractère général (EDF, Eau, Gaz...) : 147 240,45 €
- Charges de personnel et frais assimilés : 167 246,61 €
- Subventions et indemnités : 69 737,52 €
- Charges financières : 14 693,77 €
- Attributions de compensation CCPA : 93 924,24 €
- Amortissements + charges exceptionnelles : 29 092,37 €

FOCUS

La priorité de la municipalité est d'assainir la section d'investissement, lourdement déficitaire du fait des travaux dits « du Commerce ». Le budget ne prévoit pas de recours à l'emprunt pour financer les nouveaux investissements.

En investissement, les principaux projets 2022 seront les suivants :

- Modulaires pour les associations : Environ 36 000 € ;
- Travaux de voirie : Environ 36 000 €.



Infos PRATIQUES

DÉPÔTS SAUVAGES



Des dépôts sauvages de déchets de toutes natures se multiplient dans la commune. Ces actes d'incivilité sont inadmissibles. La municipalité met tout en œuvre afin d'identifier les auteurs de ces dépôts qui dénaturent notre magnifique patrimoine naturel. Nous rappelons que ces actes sont passibles

d'amendes pouvant aller jusqu'à 1 500 euros. Nous comptons sur le civisme de toutes et de tous. Des déchèteries sont à votre disposition sur le territoire du Pays des Achards. Retrouvez les horaires d'ouverture des déchèteries sur le site www.cc-paysdesachards.fr

BRUITS DE VOISINAGE



(en vertu de l'arrêté préfectoral en date du 31 mai 2022)

Les activités bruyantes susceptibles de causer une gêne pour le voisinage tels les travaux de bricolage et de jardinage nécessitant l'utilisation d'engins bruyants sont autorisées :

- Du Lundi au Vendredi : 8h30 > 12h / 14h > 19h30
- Le Samedi : 9h > 12h / 15h > 19h
- Le Dimanche et les jours fériés : 10h > 12h



PAGE FACEBOOK : MAIRIE DU GIROUARD

Rejoignez la page Facebook de la commune, vous y trouverez tous les événements à ne pas manquer sur la commune et la Communauté de Communes du Pays des Achards, les travaux en cours ou à venir, les informations des divers organismes d'Etat...

PHOTOS DE CLASSE : À VOS ARCHIVES !



La commune lance un appel à la population pour réunir le maximum de photos de classe des plus anciennes jusqu'aux années 2000.

Objectif : enrichir l'exposition de Jean-Claude Chauvet sur le thème « L'école d'autrefois » qui sera présentée à l'occasion des Journées Européennes du Patrimoine les **17 et 18 septembre prochain**. Il suffit de déposer vos photographies auprès du secrétariat de la mairie afin de les scanner ou les transmettre par mail à l'adresse suivante : a.ravon@legirouard.fr. Merci d'avance pour votre aide !



Rendez - VOUS

AOÛT

SAM 6 : Concours de pétanque – *ESGG*

JEU 11 : Concert « Les Types à pied » dans le cadre des
Jaunay'Stivals – *site du P'tit Val Gaillard*

SEPTEMBRE

SAM 17- DIM 18 : Journées Européennes du Patrimoine

NOVEMBRE

VEN 11 : Commémoration de la fin de la guerre 14-18 – *UNC*

SAM 19 : Repas dansant joue de bœuf
Pongistes Sportifs Girouardais

DÉCEMBRE

SAM 3 : Concours de belote – *L'Elan Girouardais*

SAM 10 : Marché de Noël – *Comité des Fêtes*

